



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/24251
7 juillet 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 7 JUILLET 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES
DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe une lettre datée du
5 juillet 1992, qui vous est adressée par le Président de la République de
Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Alija Izetbegovic.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette
lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

ANNEXE

Lettre datée du 5 juillet 1992, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des
Nations Unies

La Serbie et le Monténégro - c'est à dire la République fédérative de Yougoslavie - ne se sont pas acquittés de leurs obligations au titre de la résolution 752 (1992) du Conseil de sécurité, et en particulier du paragraphe 4, qui exige le retrait de l'armée yougoslave de Bosnie-Herzégovine. D'après des estimations suffisamment fiables, il reste dans notre pays environ 80 000 soldats et pratiquement toute l'artillerie lourde de cette armée, soit plus de 500 chars et 50 avions de guerre.

Nous nous attendions à ce qu'après l'adoption de la résolution susmentionnée du Conseil de sécurité, et après les documents et appels de la Communauté européenne et d'autres institutions internationales, l'agression contre la Bosnie-Herzégovine cesserait, ou du moins diminuerait d'intensité.

Or, l'agression se poursuit et s'est même intensifiée. Nous sommes en possession de données fiables selon lesquelles des renforts considérables ont été envoyés de Serbie et du Monténégro dans les régions orientales de Bosnie-Herzégovine. De même, ces derniers jours, l'armée yougoslave a transféré le corps d'armée de Knin - qui a quitté la région de Knin après que la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) y eût pris position - sur le front de Posavina. Une partie de ce corps d'armée a été envoyée à Derventa, et un certain nombre d'avions de guerre de l'armée yougoslave ont été transférés à l'aéroport de Batajnica près de Belgrade. Depuis, ces forces ont été envoyées par voie de terre dans la région de Brcko-Modrica, où une violente offensive ennemie est en cours.

En outre, une partie du corps d'armée de Valjevo - soit une dizaine de milliers de soldats - a été transférée ces derniers jours en Bosnie-Herzégovine, sur le front de Bratunac-Zvornik, et une partie du corps d'armée de Titograd a été transférée du Monténégro à la région de Gorazde. Les 50 000 habitants de Gorazde, dont plus de la moitié sont des réfugiés, résistent courageusement à l'ennemi, bien qu'étant assiégés depuis plus de trois mois maintenant. Les attaques autour de Sarajevo ont elles aussi gagné en intensité.

Tout cela montre bien que les sanctions imposées par la résolution 757 (1992) du Conseil de sécurité restent lettre morte, et que la Serbie et le Monténégro, de pair avec l'armée yougoslave, poursuivent leur agression, se livrant, ce faisant, à la destruction de villes et de villages, à des opérations de "nettoyage ethnique", à l'expulsion et à l'exil de civils innocents, suivant ainsi le schéma des pires exemples que l'histoire ait connu.

Je demande donc au Conseil de sécurité de revoir à nouveau la situation en Bosnie-Herzégovine et de prendre les mesures appropriées conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Alija IZETBEOVIC
